

car comme le bruit que sa ma^{te} sarmashe perdura / le bled lequel
ne pouvoit espérer mieux de Danstoy pologne et d'ailleurs et ne
pays sinoz par force se hautesse en double / et toutes nos nations
estans par deca seroient en danger de s'en perdre / de
cela se meurt et d'une guerre / Je ne se pourroit faire que un
très grande pain et dommage de ces pays / mais que un
de sa ma^{te} Loy et bledroit avec Je pense à bonne fin // L'autre
Benedicte sicut Indivine / Deuvoir quelques de grande et agreable pour
tranche unqz avec Loy / ou en cas que ne voudroit ouvrir l'acte
Sont pour les Bleds qui allegue / quey ce faisant soy enuemy et
est forcé / que pour le moins de bleds se passer les nations de
dout et de nos royaumes seulement de bleds / dont soy enuemy
ne peut tirer profit / ce que Je pense les vult obtenu si les Loy
unqz unqz personne de la edict Loy / suivant ce que de l'actez
L'autre unqz Indivine / Je seroit bon aussi Indivine
faire quelques ordonnances sur ces monopoles de bled / lesquels ont
que le bled fust ouvert / et que y a enuemy grand qu'un
de bled boy marchand à Danstoy et au Royaume de pologne / Ilz
congruent toutes pratiques pour faire continuer la cherté du
bled à cause de la petite apparence que y a de par Danstoy et
pays de un fort amon / ne fut que que par force ordonnance de
y fust ouvert / estant à craindre que auant des monopoles font
cause de la fermeture d'iceux bleds / pour tant plus cherté
vendre leurs bleds / Je va passe Juy unqz gouverneur
du Roy de Danstoy / allant vers sa ma^{te} et Espagne / lequel
Comie me dit y pensat aller droit sans passer ces pays / Je
pense que ne porte autre espoir que la fermeture de la fermeture

dunt. Et esperance de bnfice puerter. Car come Je pous entendre
 Loy est apres pour faire l'acte d'entre les Roys de denmarken et de
 Je me dit puis quel luy conbena passer par bnfice, que estoit man
 n'auoir auant de l'oe de son m. a bnfice Altho, que n'ontmoins de
 bnfice les mains n'jelle, et que tous Je aur a fait, Je passer
 Je en sa grande diligence quel n'estoit Je que fins en quatre heures
 bnfice. Mandant bnfice sur semblant des mains de die Altho
 Je p'nerat d'un domus a Jelle sainte et longue de, d'antebredun
 de Jy m. Jour de maj 1565

Madame depuis ceste escripte, Juy en nouvelles que les deux cotez n'ont
 est faites mentes, et puis l'oe qui estoit en danger se perdre, le Roy l'oe a fait
 entrer au port, et que tous n'ont tant de d'antebredun que autres font de sa p'nerat
 que si pour avec d'esperer l'oe l'antebredun n'est bnfice, est passer les mains
 que n'ont d'antebredun d'antebredun en fauldray, et n'ont bnfice Altho

De vre Altho

Treshumble seruiteur

Guite de Nassau

SM
Madame